

15 JAN. 2014

SECRETARIAT

2014_A002

OBJET : Institution - Détermination du nombre de Vice-présidents et des autres membres du Bureau communautaire

Le 15 janvier 2014, le Conseil de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 9 janvier 2014, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse - AGARRAT Henri - AGOPIAN Jacques - ALBERT Guy - AMIEL Michel - ARNAL Jocelyne - ARNAUD Christian - BARBAT-BLANC Odile - BARRET Guy - BASTIDE Bernard - BAUTZMANN Marcel - BELLUCCI Angélique - BENON Charlotte - BERENGER Patrice - BLAIS Jean-Paul - BORDET André - BOUTILLOT Guy - BOYER Michel - BRAMOULLÉ Gérard - BRUNET Danièle - BUCCI Dominique - BUCKI Jacques - BURLE Christian - CATELIN Mireille - CHARDON Robert - CHARRIN Philippe - CHEVALIER Eric - CHORRO Jean - CRISTIANI Georges - CURINIER Erick - DELAVET Christian - DELOCHE Gérard - DEMENGE Jean - DEVESA Brigitte - DI CARO Sylvaine - DILLINGER Laurent - DUFOUR Jean-Pierre - DUPERREY Lucien - EL MIRI Mustapha - FERAUD Pierre - FERAUD Jean-Claude - GACHON Loïc - GALLESE Alexandre - GARCIA Daniel - GARÇON Jacques - GASCUEL Jean - GERACI Gérard - GERARD Jacky - GOUIRAND Daniel - GROSSI Jean-Christophe - GUINDE André - GUINIERI Frédéric - JOUVE Mireille - LAFON Henri - LAGIER Robert - LARNAUDIE Patricia - LEGIER Michel - LHEN Hélène - LICCIA Marcel - LONG Danielle - LUVERA Georges - MANCEL Joël - MARTIN Richard - MARTIN Régis - MAUREL-CHORDI Suzanne - MAURET Jacques - MAURICE Jany - MEI Roger - MERGER Reine - MONDOLONI Jean-Claude - MORBELLI Pascale - MOYA Patrick - MUSSET Alain - OLLIVIER Arlette - ORCIER Annie - PAOLI Stéphane - PAPA Chantal - PERRIN Jean-Marc - PERRIN Jean-Claude - PIERRON Liliane - PIN Jacky - PONTET Anthony - PRIMO Yveline - RIVET-JOLIN Catherine - ROUGIER Jacques - ROUSSEL Jacques - SANGLINE Bruno - SANTAMARIA Danielle - SILVESTRE Catherine - SLISSA Monique - SUSINI Jules - TAULAN Francis - TERME Françoise - TRINQUIER Noëlle - VALETA Marie José - VEYRUNES Bernard - VILLEVIEILLE Robert

Etai(en)t excusé(s) et suppléé(s) : CANAL Jean-Louis suppléé par PIGNON Philippe - MALLET Raymond suppléé par MAUNIER André - MOINE Anne suppléée par LUIGI Robert - MOUGIN Jacques suppléé par LANFRANCO Anne

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales : AMAROUCHE Annie donne pouvoir à FERAUD Pierre - BERNARD Christine donne pouvoir à MERGER Reine - BONTHOUX Odile donne pouvoir à TAULAN Francis - CHAZEAU Maurice donne pouvoir à CHEVALIER Eric - CIOT Jean-David donne pouvoir à MARTIN Richard - CLAVEL Caroline donne pouvoir à PAOLI Stéphane - DAGORNE Robert donne pouvoir à PIN Jacky - FENESTRAZ Martine donne pouvoir à GERACI Gérard - FILIPPI Claude donne pouvoir à BAUTZMANN Marcel - FOUQUET Robert donne pouvoir à CHORRO Jean - GARNIER Eliane donne pouvoir à SLISSA Monique - JOISSAINS Sophie donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse - LOUIT Christian donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc - MICHEL Claude donne pouvoir à MORBELLI Pascale - NERINI Nathalie donne pouvoir à MEI Roger - PELLENC Roger donne pouvoir à LAFON Henri - POTIE François donne pouvoir à BORDET André - RENAUDIN Michel donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre donne pouvoir à DELOCHE Gérard - TRAN PHUNG CAU Catherine donne pouvoir à AGARRAT Henri - VENEL Gérard donne pouvoir à VEYRUNES Bernard

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir :

AREZKI Alain - BENNOUR Dabha - BOULAN Michel - BRAMI Helliot - CASSAN René - CONTE Marie-Ange - DAVENNE Chantal - DE PERETTI François-Xavier - DECARA Yannick - DESCLOUX Odette - DEVAUX Pierre - DUCATEZ-CHEVILLARD Christine - GOURNES Jean-Pascal - GRANIER Michel - GUEZ Daniel - HAMARD OULMI Nadira - JONES Michèle - LECLERC Jean-François - MATAS Henri - MEDVEDOWSKY Alexandre - MICHEL Marie-Claude - MOHAMMEDI Amaria - NELIAS Mireille - NICOLAOU Jean-Claude - PATOT Gérard - PIZOT Roger - PORTE Henri-Michel - RIVORY Olivia - ROUARD Alain - ROVARINO Isabelle - TONIN Victor

Secrétaire de séance : Stéphane PAOLI

Madame le Président donne lecture du rapport ci-joint.

01_01

CONSEIL DU 15 JANVIER 2014

Rapporteur : Madame le Président

Thématique : Institution

Objet : Détermination du nombre de Vice-présidents et des autres membres du Bureau communautaire

Décision du Conseil

SOUS-PREFECTURE
D'AIX EN PROVENCE

15 JAN. 2014

SECRETARIAT

Mes Chers Collègues,

Par délibération n°2011_A018 en date du 14 avril 2011, le Conseil de Communauté a décidé d'arrêter à 43 le nombre de Vice-présidents et à 17 le nombre des autres membres du Bureau.

Par arrêté inter préfectoral en date du 21 mai 2013, le périmètre de la C.P.A. a été modifié par l'intégration des Communes de Gardanne et Gréasque, ce qui porte de 144 à 153 l'effectif du Conseil communautaire.

En application des dispositions de l'article L5211-10 du Code général des collectivités territoriales, le Bureau communautaire peut désormais comprendre 45 Vice-présidents, soit 30% de l'effectif du Conseil.

Il est proposé en conséquence de fixer la composition du Bureau communautaire à 45 Vice-présidents et à 17 autres membres du Bureau.

15 JAN. 2014

SECRETARIAT

Exposé des motifs :

L'article L5211-10 alinéa 1er du Code général des collectivités territoriales prévoit que le Bureau des établissements publics de coopération intercommunale est composé du Président, d'un ou de plusieurs Vice-présidents et, éventuellement, d'un ou de plusieurs autres membres.

Le même article prévoit que le Conseil communautaire détermine librement le nombre de Vice-présidents, sans que celui-ci puisse excéder 30% de l'effectif de l'organe délibérant, ainsi que le nombre des autres membres du Bureau.

Par délibération n°2011_A018 en date du 14 avril 2011, le Conseil de Communauté a décidé d'arrêter à 43 le nombre de Vice-présidents et à 17 le nombre des autres membres du Bureau.

Le Conseil communautaire du 14 février 2013, par délibération n°2013_A005, a donné un avis favorable pour l'intégration des Communes de Gardanne et Gréasque au sein du périmètre de la C.P.A.

Par arrêté inter préfectoral en date du 21 mai 2013 le périmètre de la C.P.A. a été modifié par l'intégration des deux communes ce qui porte de 144 à 153 l'effectif du Conseil communautaire. Cet arrêté est exécutoire depuis le 1^{er} janvier 2014.

En application des dispositions de l'article L5211-10 du Code général des collectivités territoriales, le Bureau communautaire peut désormais comprendre 45 Vice-présidents.

Pour ces motifs, il est proposé de modifier la composition du Bureau communautaire en portant à 45 le nombre de Vice-présidents et maintenir à 17 le nombre des autres membres du Bureau.

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2122-2, L2122-10, L5211-2 et L5211-10 ;

VU l'arrêté inter préfectoral du 21 mai 2013 modifiant le périmètre de la C.P.A. par l'intégration des Communes de Gardanne et Gréasque ;

VU la délibération n°2011_A018 du Conseil communautaire du 14 avril 2011 relative à la détermination du nombre de Vice-présidents et des autres membres du Bureau communautaire ;

VU la délibération n°2013_A005 du Conseil communautaire du 14 février 2013 relative à l'intégration des Communes de Gardanne et Grásque au sein du périmètre de la C.P.A. ;

VU l'avis du Bureau communautaire du 15 janvier 2014 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** la création de deux postes de Vice-présidents supplémentaires au sein du Conseil de Communauté ;
- **APPROUVER** la modification de la composition du Bureau communautaire en arrêtant :
 - à 45 le nombre de Vice-présidents ;
 - à 17 le nombre des autres membres du Bureau ;

SOUS-PRÉFET
D'AIX EN PROVENCE

15 JAN. 2014

SECRETARIA

OBJET : Institution - Détermination du nombre de Vice-présidents et des autres membres du Bureau Communautaire

Vote sur le rapport

Inscrits	153
Votants	122
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	122
Majorité absolue	62
Pour	122
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

SOUS-PRÉFET
D'AIX EN PROVENCE

15 JAN. 2014

SECRETARIAT

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents

Maryse JOISSAINS MASINI



15 JAN. 2014